

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Séance ordinaire

Début de séance : 18 h 30 – Fin de séance : 21 h

Convocation du 17 janvier 2020

Ordre du jour :

- 1- Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes : avenant n° 2
- 2- Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Île :
 - Rapport n° 4 de la CLECT
 - Modification des statuts
- 3- Agedi : approbation des statuts
- 4- Rapports sur le prix et la qualité du service Eau et Assainissement 2018
- 5- Servitudes accordées à ENEDIS : autorisation signature actes notariés
- 6- ANEV : projet de motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin
- 7- Prix du repas des aînés
- 8- Cotisation Maison des Jeunes
- 9- Tarif de location de la salle des fêtes pour organisation des lotos
- 10- Subvention Maison du Tourisme et du Vin
- 11- Autorisation de dépenses d'investissement 2020
- 12- DETR 2020
- 13- Débat d'orientation budgétaire
- 14- Informations et Questions diverses

Présents :

M. Gérard ROI

M. Alain MONTET

M. Stéphane BIROT

Mme Béatrice VERGEZ

M. Christophe LABOY

M. Sylvain NEGRIER

M. Alain DEGAS

M. Didier ANTRAS

M. Frédéric LARROQUE

Mme Sandra NEGRIER

Mme Christine CHEVRIER

Absents :

Mme Gina MUNCK

Procuration :

Mme Gina MUNCK à M. Alain DEGAS

Secrétaire de séance :

M. Sylvain NEGRIER

Présence de Corinne BENARD, comptable
Stéphanie CHEVALIER, secrétaire

Le compte rendu de la séance du 23 décembre 2019 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

1- **Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes – avenant n° 2** : Délibération n° 1-2020-DEL

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 27 décembre 2006 et du 09 décembre 2014, il a été décidé de dématérialiser les actes suivants :

- Délibérations du conseil municipal
- Arrêtés du maire
- Budgets primitifs
- Budgets supplémentaires
- Décisions modificatives
- Comptes administratifs

Les dernières versions de l'application @CTES permettent aujourd'hui la télétransmission de fichiers volumineux adaptée aux documents d'urbanisme et aux marchés publics.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer l'avenant n° 2 à la convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2- **Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Île : adoption du rapport n° 4 de la CLECT** : Délibération n° 2-2020-DEL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 09 décembre 2019 à Lesparre afin de rendre compte des travaux en matière des charges liées :

- Transfert de charges lié à la compétence Tourisme (Communes de Pauillac et St-Laurent)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport n° 4 de la CLECT du 09 décembre 2019.

3- **Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Île : modification des statuts** : Délibération n° 3-2020-DEL

Il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Île. Les modifications portent sur la répartition des sièges et les compétences.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

4- **Approbation des statuts du Syndicat Mixte ouvert « Agence de gestion et développement informatique » (A.GE.D.I.)** : Délibération n° 4-2020-DEL

A.GE.D.I. est notre prestataire de logiciels Comptabilité, Paye, Elections, Etat Civil...

Le syndicat a décidé de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5- **SIAEPA : rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement** : Délibération n° 5-2020-DEL

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les rapports des services eau et assainissement du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de la région de Saint-Estèphe, élaborés par Gétudes Consultants.

Dans ces rapports, la partie relative aux prix et à leur évolution est développée.

Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, le prix de revient moyen du m³ d'eau pour 2019 est de 1,41 € et de 3,37 € pour l'assainissement, soit 4,78 € pour l'eau et l'assainissement confondus.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

6- **ENEDIS : conventions de passage place du 11 novembre 1918** : Délibération n° 6-2020-DEL

Il y a lieu de régulariser, par actes notariés, des servitudes qui ont été accordées à la société ENEDIS concernant des travaux de passage de lignes électriques place du 11 novembre 1918.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés régularisant les servitudes accordées à la société ENEDIS.

7- **Projet de motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin** : Délibération n° 7-2020-DEL

Monsieur le Maire a transmis ultérieurement le projet de motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin à tous les conseillers.

Après lecture attentive de ce document, **le conseil municipal approuve le projet de motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin.**

8- **Tarif du repas des aînés** : Délibération n° 8-2020-DEL

Comme chaque année, le traditionnel repas des aînés aura lieu le dimanche 2 février 2020. Celui-ci est servi gratuitement aux administrés âgés à partir de 65 ans.

Monsieur le Maire propose de reconduire le même tarif que l'an passé, à savoir 25 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer le prix du repas des aînés à 25 € pour les personnes de moins de 65 ans.

9- **Cotisation de l'ALSH pour 2020** : Délibération n° 9-2020-DEL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il n'est pas souhaitable de réactualiser la cotisation de l'ALSH pour l'année 2020 (35 € par enfant en 2019).

Cette participation permet aux adolescents, dès 11 ans, de pratiquer différentes activités durant les vacances scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le tarif unique de 35 € par an et par enfant.

10- **Tarif pour location du Foyer à la SARL LA ROULOTTE** : Délibération n° 10-2020-DEL

Monsieur le Maire propose aux conseillers de modifier le montant de la location du foyer pour la SARL LA ROULOTTE qui organise des lotos, tous les mercredis soir.

Afin de ne pénaliser personne, Monsieur le Maire souhaite tarifier cette location différente des autres car cela ne concerne ni une association extérieure, ni une manifestation personnelle mais une société qui n'est pas prévue dans la délibération.

Le tarif actuel pour les associations extérieures est de 150 €. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de la location pour la SARL LA ROULOTTE à 200 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

11- **Acompte de subvention pour la Maison du Tourisme et du Vin sur BP 2020** : Délibération n° 11-2020-DEL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour verser un acompte sur la subvention prévue pour la Maison du Tourisme et du Vin avant le vote du budget primitif 2020.

En effet, la trésorerie se trouve diminuée et la période hivernale n'est pas très génératrice de liquidité. Un acompte de 5 000 € permettrait de subvenir aux charges jusqu'au vote du BP 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mandater la somme de 5 000 € à titre d'acompte.

12- Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du BP 2020 : Délibération n° 12-2020-DEL

Numéro de comptes	BP 2019	Autorisation d'engagement avant vote du BP 2020
2121 - Plantations d'arbres	500,00	50,00
21318 - Autres bâtiments	96 000,00	9 600,00
2135 - Installations générales	400,00	40,00
2151 - Réseaux de voirie	38 400,00	3 840,00
21534 - Réseaux d'électrification	15 000,00	1 500,00
21538 - Autres réseaux	4 700,00	470,00
2182 - Matériel de transport	5 000,00	500,00
2183 - Matériel de bureau et infor	3 245,00	324,00
2188 - Autres immob corporelles	10 000,00	1 000,00
Total	173 245,00	17 24,00

Précise que l'autorisation du vote se fait au niveau du chapitre dans la limite de 17 324,00 ", qui devront être repris lors du vote du budget Primitif 2020;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 17 324 €

13- DETR pour ralentisseur et chicanes à l'école : Délibération n° 13-2020-DEL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'à la vue des vitesses excessives de certains véhicules, il souhaite déposer une demande de subvention pour la réalisation d'un plateau surélevé de 25 ml et de deux chicanes. Ces dispositifs ont été proposés par le Centre Routier Départemental du Médoc. Les coussins berlinois installés il y a quelques années ne sont plus dissuasifs.

La DETR 2020 propose une aide de 25 % avec un plafond de 500 000 € soit 10 150 € pour des travaux estimés à 40 600 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- **ce projet de sécurisation des abords de l'école,**
- **de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de 40 600 € HT de travaux, soit 10 150 € de subvention,**
- **et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.**

14- **Conseil Départemental : subvention pour le moteur de l'horloge de l'église** : Délibération
n° 14-2020-DEL

Monsieur le Maire indique que le moteur de l'horloge de l'église ne fonctionne plus. Suite aux travaux de rénovation et de consolidation des façades de l'église, l'horloge semble avoir subi elle-aussi des dégâts.

Afin de terminer correctement la remise en état architectural et fonctionnel de ce monument, il y a lieu de solliciter une aide de 30 % auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- **le projet de remplacement des moteurs d'horloge de l'église,**
- **de solliciter une aide de 30 % au département de la Gironde,**
- **et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.**

15- **Informations et Questions diverses** :

Néant

La séance est levée à 21 heures.